

# Au conseil communal de St-Légier La Chiésaz

Préavis n° 11-2015

## Maintien de la taxe au sac ou passage à la taxe au poids ?

Présents lors de la séance du 1<sup>er</sup> Septembre, 19h30, salle de réunion :

Alain Vionnet, Michèle Petetin, François Golay, Thomas Ortlieb, Karin Nairn, Yves Berthoud, Michel Aubert.

Municipal délégué : Claude Schwab qui a répondu à nos questions

### **Résumé de la situation :**

Cela fait 35 ans !!! que le PEUPLE suisse a voté en faveur d'une loi introduisant le principe du pollueur payeur.

En 2013, notre conseil a dû se prononcer dans l'urgence sur un préavis concernant cette loi devenue obligatoire. Le principe du sac taxé nous a été IMPOSÉ par le manque de temps pour installer une solution alternative, temps manquant évidemment aussi pour toute étude préalable.

Aujourd'hui, on nous demande de repousser le choix du système (poids, sac ou autre) à 2018 sous prétexte que nous n'avons pas assez de recul. Jouant ainsi à saute-mouton avec les périodes électorales. Ce qui permet de générer de bonnes chances de pouvoir glisser la peau de banane sous le tapis.

Nous avons évidemment posé la question, à savoir : Que se passera-t-il si ce préavis est refusé ? Réponse : On ne sait pas ...

### **Quelques informations diverses relatives :**

**Rectificatif : Erreur dans la rédaction du préavis 11/2015 :** la majorité de la commission municipale a estimé que le délai de 3 ans demandé par la municipalité était beaucoup trop long (séance du 28.4.15)

### **Blonay :**

Reste fidèle au sac pour 2016

### **La Bergerie :**

- La haie dont on nous parle depuis si longtemps n'a toujours pas été rasée permettant ainsi aux fraudeurs de frauder discrètement. Mais on parle tout de même de poser des caméras de surveillance\_ !
- La benne à papier est encore en service (cela fait plusieurs mois qu'on nous annonce son remplacement par deux moloks à papier afin de rendre les abus plus "pénibles")
- La solution d'utiliser la future nouvelle carte d'accès à la déchetterie pour autoriser l'ouverture de ces moloks est en discussion ?

**Déchetterie :**

Carte d'accès: Cette dernière ne donne plus satisfaction pour des raisons administratives, notamment du au fait que les données ne sont pas gérées/ stockées sur notre commune.

L'achat du terrain de notre déchetterie a été accepté par notre Cofin. Si cet achat est confirmé par le conseil, certaines dépenses seront à prévoir pour l'amélioration pratique et logistique de cette déchetterie.

**Satom :**

Il y aurait un projet de solution alternative avec la SATOM. Ce projet est à l'état de projet.

NB : La SATOM a besoin de déchets pour exister or nous voulons REDUIRE le volume de déchets. La divergence de point de vue est plutôt frappante.

**Etude :**

Depuis le dernier Préavis en juin 2013, à ce jour, aucune étude n'a été faite au sujet du choix entre des poubelles taxées au poids ou au sac.

Un projet est à l'étude à savoir si il serait opportun d'engager peut-être un étudiant, un stagiaire pour nous faire cette étude sans surcharger notre collège municipal. (proposition faite par un membre de la commission lors d'une réunion le 28.4.2015, proposition intéressante a dit la municipalité).

Quelques chiffres :

Saint-Légier	=	Taxe au sac	=	131 kg déchets/an/habitant			
Oron	=	Taxe au poids	=	72 kg	«	«	«
Assens	=	Taxe au poids	=	53 kg	«	«	«

**Conclusions:**

Ce préavis, comme le précédent sur le même sujet et comme d'autres préavis "d'urgence" est un non-choix, proposé par notre collègue municipal. A savoir :

- Soit nous sommes d'accord de balayer les conclusions du préavis 14/2013 adoptées par le conseil communal et on attend 2018 pour (peut-être) prendre une décision.
- Soit nous refusons le préavis et rien ne se passera avant longtemps pour cause de surcharge de travail de notre collègue municipal, période d'élections et autres.

De l'avis de la majorité des membres de la commission, le seul vote faisant sens dans ce cas est donc l'abstention.

Néanmoins :

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres de la commission ad hoc n'ayant pu se départager, (1 voix pour le président, 1 voix contre, 5 abstentions), la voix du président est prépondérante.

Le président de la commission ad hoc propose donc au Conseil communal, d'accepter les conclusions du préavis N° 11-2015 à savoir :

- autoriser la Municipalité à prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application du concept de la taxe au sac intercommunal sur le territoire communal.

St-Légier, le 13 Septembre 2015

Votre rapporteur : T.Ortlieb

Le président : A.Vionnet

